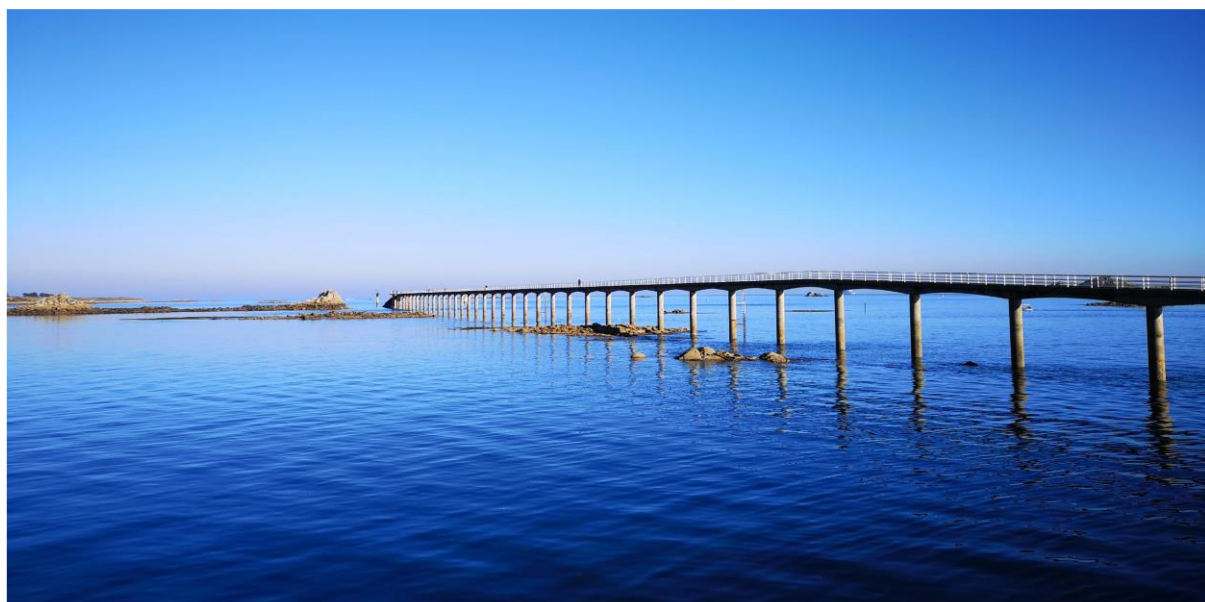


DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE
PAR LA RÉGION BRETAGNE
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ESTACADE
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ROSCOFF



ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
du 13 mars au 14 avril 2023

III – CONCLUSIONS MOTIVÉES ET AVIS
sur les travaux – Article L 121-17 c. urbanisme

Maryvonne Martin
Commissaire enquêteur

Troisième Partie : CONCLUSIONS ET AVIS

sur les travaux

Article L 121-17 c. urbanisme

SOMMAIRE

Introduction	3
1. RAPPEL DU PROJET	4
2. BILAN DE L’ENQUÊTE	5
3. ANALYSE THÉMATIQUE ET APPRÉCIATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.	6
3.1. Situation de l’estacade au titre du code de l’urbanisme	6
3.2. Fonctions d’usage de l’estacade	8
3.3. Nature des travaux projetés	9
4. CONCLUSIONS ET AVIS	10

Troisième Partie : CONCLUSIONS ET AVIS

Sur les travaux de réparation de l'estacade de Roscoff

Au titre du code de l'urbanisme, article L 121-17

Cette troisième partie a pour objet de présenter mes conclusions et de donner mon avis motivé sur le deuxième objet de l'enquête unique : les travaux réalisés dans la bande littorale et devant faire l'objet d'une enquête publique en application des dispositions de l'article L121-17 du code de l'urbanisme.

Dans la première partie « rapport d'enquête unique », j'ai présenté le projet, la composition du dossier et le déroulement de l'enquête. À l'issue de l'enquête, j'ai rédigé le procès-verbal de synthèse des observations reçues classées par thèmes. Ce document figure dans le rapport d'enquête, partie I de ce rapport.

Le 20 avril 2023, j'ai remis et commenté en visioconférence le procès-verbal des observations et posé mes questions sur ce projet au maître d'ouvrage, la Région Bretagne. Puis, j'ai reçu le mémoire en réponse du maître d'ouvrage par voie électronique le 4 mai 2023 et par voie postale le 6 mai 2023.

Introduction

La Région Bretagne porte le projet de réparation de l'estacade de Roscoff. Roscoff est une commune située sur la côte nord du Finistère, en région Bretagne. L'estacade est située au niveau du Vieux Port d'échouage, entre le quai Parmentier et le Quai Neuf. Elle permet de faciliter la continuité territoriale entre Roscoff et l'Île de Batz distantes de 3 km environ, soit 1/4 heure de traversée.

L'estacade a été construite à la fin des années 1960 et inaugurée en 1969. L'ouvrage en béton d'une longueur de 590 mètres sur une largeur de 2,50 mètres a particulièrement souffert des intempéries et des actions de la mer.

Compte-tenu de la fragilité de l'estacade, des dispositions ont été prises pour limiter les charges pesant sur l'ouvrage :

- passage autorisé uniquement pour les véhicules légers et les piétons ;
- de façon exceptionnelle, passage de véhicules légers d'ambulance (inférieurs à 3,5 tonnes) ;
- interdiction des phénomènes de regroupement de foule.

Ces mesures ont permis de ralentir les détériorations mais sont insuffisantes.

La possibilité d'un projet de déconstruction / reconstruction a été envisagé, mais l'architecte des Bâtiments de France s'est positionné contre ce projet, Roscoff étant classé Site Patrimonial Remarquable et l'estacade se situant dans son périmètre. La conservation par la réparation a donc été décidée. La Région Bretagne, propriétaire de l'ouvrage, en concertation avec la ville de Roscoff, la commune de l'île de Batz, a lancé une étude de faisabilité réalisée par le Cerema. Puis, des études techniques ont

été engagées avec l'aide du maître d'œuvre pour solliciter l'ensemble des autorisations nécessaires à l'engagement des travaux.

Par arrêté préfectoral du 14 février 2023, Monsieur le Préfet du Finistère, a prescrit l'ouverture cette enquête publique unique.

1. RAPPEL DU PROJET

Les désordres relevés sur les différentes parties de l'estacade ont été identifiés par des diagnostics.

Ils concernent :

- des incertitudes sur l'état de l'extrémité nord côté mer ;
- les défauts de tension et la corrosion de câbles de précontrainte, notamment la précontrainte longue de continuité ;
- les défauts d'enrobage sur certaines piles ;
- les appareils d'appui gercés, décalés et certains présentant des soulèvements ;
- les garde-corps corrodés ;
- la stagnation de l'eau sur le tablier par défaut de pente ;
- les affouillements constatés en 2010 sur (a minima) 2 semelles (parties basses des piles) ;

Le programme de travaux de réparation de l'estacade comprend les étapes suivantes :

- Période de préparation ;
- Installation du chantier ;
- Mise en place des échafaudages mobiles sur l'estacade ;
- Réparation des piles et semelles par hydrodémolition ;
- Réparation des piles et semelles (ferraillage + béton projeté) ;
- Mortier hydraulique + résine sur les piles (option) ;
- changement des appareils d'appui et réparation de la précontrainte extérieure – Pile 1 à Pile 40
- changement des appareils d'appui et réparation de la précontrainte extérieure – Pile 40 à Pile 47
- Dépose et évacuation des voiles d'accostage et des corbeaux ;
- Reconstruction et pose poutres et voiles d'accostage, y compris corbeaux ;
- Réparation du caisson d'extrémité ;
- Dépose de la poutre 48 ;
- Préfabrication et pose de la poutre 48 ;
- Traitement du tablier (longrine + étanchéité + descentes d'eau) ;
- Traitement du tablier – LHM ;
- Dépose et pose des garde-corps et des échelles ;
- Repli et mise au propre du site ;

La durée des travaux est estimée à 18 mois, entre mi-septembre 2024 et mi-juin 2026 ; Les travaux seront suspendus pendant les deux saisons touristiques de 2024 et 2025 (de mi-juin à mi-septembre) compte tenu de la fréquentation importante en période estivale.

Les travaux d'hydrodémolition, bruyants, s'effectueront en dehors de la période de nidifications des oiseaux.

Les travaux concernant l'extrémité de l'estacade seront effectués en deuxième année des travaux (2025) car ils nécessitent d'interrompre les accostages des navires durant plusieurs semaines. Ceci occasionnera des modifications du service des navettes Roscoff/Île de Batz (réduction des nombres de navettes, déplacements des zones d'embarquement à marée basse vers le Blosson).

Le coût de ces grosses réparations est estimé à 6 millions d'euros hors taxes, pris en charge par la Région Bretagne.

Le contexte réglementaire est le suivant : ces travaux sont soumis à autorisation environnementale avec enquête publique, le montant des travaux étant supérieur au seuil de 1,9 millions d'euros fixé par la nomenclature IOTA en application des articles R214-1 du code de l'environnement (rubrique 4.1.2.0. relative aux travaux réalisés en contact avec le milieu marin). Ce point a fait l'objet de la partie II de ce rapport.

Ces travaux sont également soumis au code de l'urbanisme.

L'article L121-16 du code de l'urbanisme dispose : *En dehors des espaces urbanisés, les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de cent mètres à compter de la limite haute du rivage ou des plus hautes eaux pour les plans d'eau intérieurs désignés au 1° de l'article L.321-2 du code de l'environnement.*

L'article L 121-17 du code de l'urbanisme dispose : *l'interdiction prévue à l'article L 121-16 ne s'applique pas aux constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.*

2. BILAN DE L'ENQUETE

L'enquête publique unique s'est déroulée du 13 mars 2023 (9h) au 14 avril 2023 (17h), pendant une durée de 33 jours consécutifs sur les communes de Roscoff et l'Île de Batz. La mairie de Roscoff a été désignée comme siège de l'enquête, selon les modalités définies dans l'arrête préfectoral d'ouverture d'enquête du 14 février 2023.

La publicité de l'enquête a été réalisée par :

- insertion dans la presse, Le Télégramme et Ouest-France des 20/02/2023 et 13/03/2023 :
- affichage de l'enquête à Roscoff, en mairie et sur le panneau d'affichage du bureau du Port à proximité de l'estacade de Roscoff, à l'office du Tourisme de Roscoff, à la capitainerie et au port de plaisance du Blocon à Roscoff,
- affichage à l'Île de Batz, à la mairie, sur le quai d'embarquement et à l'office du tourisme ;

L'avis d'enquête était également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Finistère et sur les sites municipaux.

Une publicité complémentaire a été apportée par la parution d'un article annoncé en première page et illustré dans le numéro 65 du bulletin municipal « Roscoff infos – hiver 2023 », par le rappel de l'enquête sur le panneau lumineux situé sur le Vieux-Port de Roscoff et par un article paru dans le journal Ouest-France, édition locale, du 7/02/2023.

Le lundi 13 mars 2023 à 18h00, la population de l'Île de Batz a été invitée à une présentation du projet de réparation de l'estacade organisée par la Région Bretagne, en présence du maire et des élus de la commune.

Une centaine d'habitants de l'Île de Batz se sont déplacés Salle Ker Anna. Les principales questions ont porté sur les modifications de la desserte de l'île pendant les travaux et la prise en compte de

l'accessibilité PMR. Les dates de permanences tant à Roscoff qu'à l'Île de Batz ont été rappelées aux personnes présentes.

J'ai tenu cinq permanences comme suit :

À Roscoff : les lundi 13 mars de 9h00 à 12h00, mercredi 22 mars de 9h00 à 12h00, samedi 1er avril de 9h30 à 11h30 et vendredi 14 avril de 14h00 à 17h00.

À l'Île de Batz : le mardi 11 avril de 14h00 à 16h00 prolongée jusqu'à 17h10.

J'ai reçu 14 personnes pendant les permanences. L'enquête a donné lieu à 16 observations dont 2 orales.

Le 20 avril 2023, par visioconférence, j'ai transmis et commenté aux représentants de la Région Bretagne, service portuaire du Conseil régional, le procès-verbal de synthèse des observations et les questions du commissaire-enquêteur (annexe 2 du rapport d'enquête).

J'ai reçu le mémoire en réponse du maître d'ouvrage (annexe 3 du rapport d'enquête), par voie électronique le 4 mai 2023 et par voie postale le 6 mai 2023.

Pour rédiger mes conclusions et avis, j'ai étudié attentivement la demande d'autorisation environnementale, les avis émis, les observations du public, le mémoire en réponse du maître d'ouvrage ; j'ai également consulté les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer et l'architecte des Bâtiments de France et les représentants de la SNSM de l'Île de Batz (Société Nationale de Sauvetage en Mer).

3. ANALYSE THEMATIQUE ET APPRECIATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Cette troisième partie présente mes conclusions et avis sur les travaux de réparation effectués sur l'estacade de Roscoff, en tant qu'ouvrage situé dans la bande littorale des 100 mètres. La seconde partie présentait mes conclusions et avis sur les travaux de réparation effectués sur l'estacade de Roscoff, dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement.

3.1. Situation de l'estacade au titre de l'urbanisme

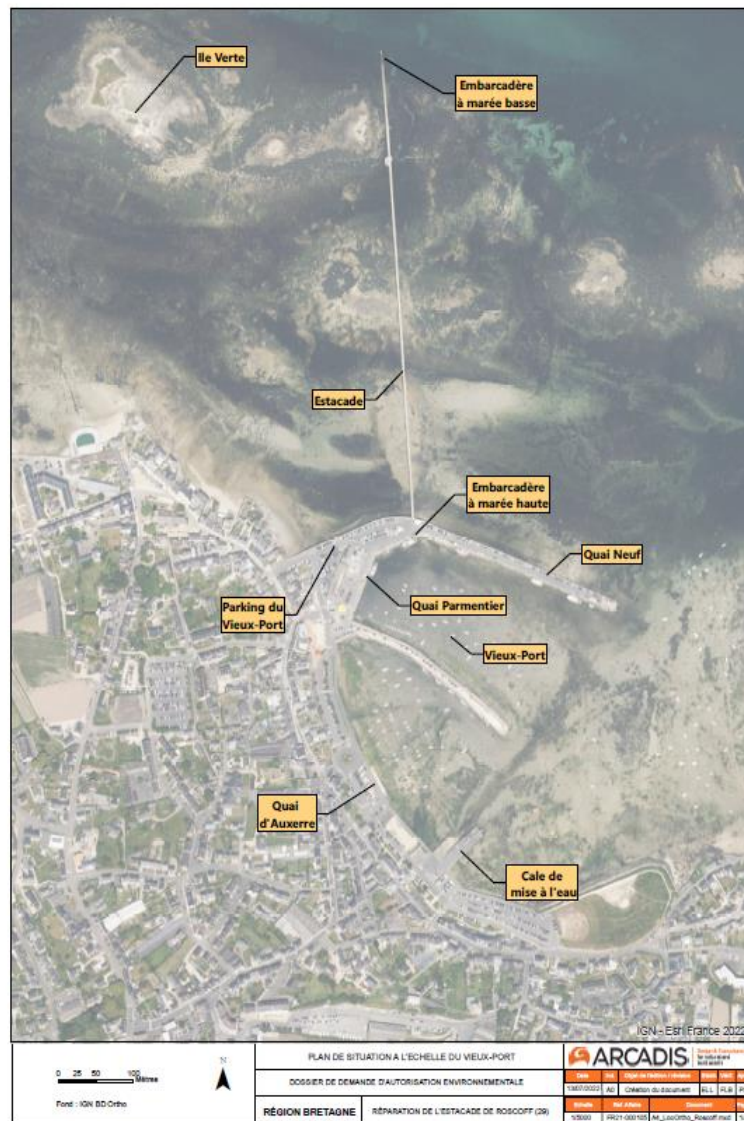
Le secteur où est située l'estacade est classé en zone naturelle N au PLU de Roscoff approuvé le 19/04/2010 et révisé le 20/12/2013, dans lequel le projet peut être admis, selon les dispositions afférentes à la zone N.

Au titre de la loi Littoral, le projet se situe hors espace urbanisé de la bande des 100m où peuvent être admises les constructions ou installations nécessaires à des services publics ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau.

L'estacade ne figure pas au cadastre de Roscoff. Le dossier DAE contient l'arrêté préfectoral du 5 juin 2019 fixant les limites administratives du Vieux Port sur le littoral de la commune de Roscoff et transférant en pleine propriété ses emprises non cadastrées et son plan d'eau au profit de la Région Bretagne.

Cet arrêté précise que le transfert de gestion en vue de la modification des limites administratives a été accordé par l'État afin que la Région puisse intervenir sur les ouvrages situés en limite portuaire côté mer. Dans cet arrêté, l'ouvrage de l'estacade est désigné « dépendances du domaine public portuaire ».

Il s'agit de l'estacade qui est située en limite portuaire, son accès se trouvant sur le Quai Neuf. Le plan ci-dessous indique son commencement sur le Vieux Port et son extrémité nord « embarcadère à marée basse », côté mer face à l'île de Batz, à 350 m environ à l'est de l'île Verte.



Source : plan de situation à l'échelle du Vieux Port – dossier DAE p.46

En cas de travaux, d'occupation ou de circulation hors des limites portuaires du Vieux Port, une demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime (DPM) devra être adressée au Pôle Littoral et Affaires Maritimes de Brest-Morlaix au minimum 2 mois avant la date envisagée de début de chantier (arrêté municipal de Roscoff du 13 décembre 2022).

L'estacade est située dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable de Roscoff. L'architecte des Bâtiments de France a donné son accord au projet, le 12/12/2022. Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-7 du code de l'urbanisme.

Appréciation du commissaire enquêteur

Je prends acte que l'estacade est située en zone N et fait partie du domaine public portuaire de Roscoff. L'estacade est bien située hors espace urbanisé du littoral, en limite portuaire côté mer.

3.2. Fonctions d'usage de l'estacade

L'estacade de Roscoff a été construite à la fin des années 1960 et inaugurée en 1969. Auparavant, les passagers qui désiraient se rendre à l'île de Batz embarquaient à la cale du Vil à Roscoff ; à marée basse, ils devaient cheminer sur la grève pour rejoindre les embarcations, sur 500m environ.

La construction de l'estacade a permis d'accéder à l'île de Batz « à pied sec ». Les liaisons maritimes sont nombreuses et rapides. L'estacade permet de rejoindre, après une marche de 10 minutes, le bateau qui dépose ses passagers à l'embarcadère de l'île, après une traversée d'un quart d'heure.

Les participants à l'enquête, particulièrement les Batziens, ont souligné l'importance de l'estacade pour leur vie quotidienne.

L'estacade facilite le transfert des passagers, habitants de l'île, personnes y travaillant quotidiennement, élèves se rendant au collège de l'île, touristes ;

La livraison de colis et pain se fait également par l'estacade puis par le bateau, au moyen d'un quad ; Ce quad pourra continuer ses livraisons lorsque la largeur de l'estacade actuellement de 2,50m sera réduite à 1,50m en phase travaux.

Dès le début de l'enquête, des déposants (R BA 1, R BA 2) soulignent qu'elle est « précieuse, indispensable ». Ils demandent d'améliorer l'accessibilité PMR et s'interrogent (R BA 8) sur les liaisons entre le port du Blosson et le Vieux Port, pendant la période de travaux la rendant impraticable.

L'estacade est aussi utilisée pour les transports sanitaires effectués, en journée.

Les représentants de la SNSM de l'île de Batz (OO1 et OO02) et les bateliers ont participé à l'enquête publique. Ils m'ont expliqué les difficultés actuelles pour ces transports : du fait de la fragilité de l'estacade, l'ambulance a été remplacée par une voiturette de golf aménagée ; ces transports ne se déroulent pas dans les meilleures conditions et sont délicats par mauvais temps ; les travaux de réparation permettant la circulation d'un véhicule plus lourd et plus confortable (ambulance) sont très attendus ;

L'activité touristique des communes de Roscoff et de l'île de Batz bénéficie également de cette construction, considérée comme patrimoine qu'il faut conserver et protéger.

La Région Bretagne dans son mémoire en réponse, apporte des solutions pour l'accessibilité PMR, point important souligné pendant l'enquête ; elle s'engage aussi à assurer un haut niveau d'information des usagers, notamment par une communication en Conseil portuaire Roscoff-Batz, par le site Internet de la Région et ceux des deux communes concernées, par affichage sur site, et par la mise en place d'un stand sur le site de démarrage des travaux avec échanges possibles avec le maître d'ouvrage.

Appréciation du commissaire enquêteur

J'estime que les fonctions d'usage de l'estacade, transport de passagers, évacuations sanitaires, livraisons quotidiennes des colis et pain, activités touristiques, représentent bien des besoins collectifs.

Les travaux de réparation de l'estacade réalisés dans la bande littorale m'apparaissent nécessaires pour maintenir la continuité territoriale de ces services publics et activités économiques entre les communes de Roscoff et de l'île de Batz.

3.3. Nature des travaux projetés

Le projet présente des réparations qui ne modifient pas l'ouvrage ; il n'est pas prévu d'extension.

Dans la partie 1 de ce rapport, les travaux sont détaillés, poste par poste, ainsi que les mesures prises pour éviter de porter atteinte à l'environnement ; les travaux sont réalisés à partir de la passerelle ou par moyen nautique de barge sur pieux. Il n'est pas prévu de piste de chantier sur l'estran.

Une base travaux sera installée sur le terre-plein du Vieux Port ; elle sera inférieure à 1 000 m² (soit environ 30 places de parking). Cette emprise sera sans contrainte pour les voies publiques de circulation et laissera disponible les autres places de stationnement (plus de 250). Elle sera de plus démontée en période estivale, quand les travaux sont suspendus.

Un déposant (L1) a fourni le projet d'une cale en parallèle de celle de l'estacade, de 6m de large sur une hauteur de 6m dont la base serait les rochers à mi-marée.

La Région Bretagne, dans son mémoire en réponse (§2.6.), a rejeté cette proposition, en rappelant que « le périmètre des travaux est la réfection de l'estacade. Les impacts environnementaux pour la construction d'un nouvel ouvrage telle qu'exposée sont rédhibitoires et nécessitent des procédures réglementaires et environnementales conséquentes au niveau des études, du planning et du volet financier ».

Appréciation du commissaire enquêteur

Je confirme que les travaux projetés sont bien des travaux de grosses réparations qui ne modifient pas la structure de l'estacade mais lui apportent plus de solidité ; La cale d'extrémité sera aménagée pour faciliter le passage des piétons particulièrement les personnes à mobilité réduite ; des équipements nouveaux, comme le changement des garde-corps, apporteront plus de sécurité. Cette réfection nécessaire a été largement approuvée par les intervenants à l'enquête publique, très attachés à cet ouvrage qui assure la continuité territoriale entre Roscoff et l'Île de Batz.

J'estime que les différentes phases de travaux et les mesures d'évitement sont bien présentées dans le dossier ; le public a pu obtenir les précisions techniques demandées, la Région Bretagne y a répondu clairement dans son mémoire en réponse.

4. CONCLUSIONS ET AVIS

Je soussignée, Maryvonne Martin, commissaire enquêteur désignée pour conduire l'enquête publique ayant pour objet la demande d'autorisation de travaux réalisés dans la bande littorale présentée par la Région Bretagne et portant sur la réparation de l'estacade de Roscoff, en application des dispositions du code de l'urbanisme, qui s'est déroulée du lundi 13 mars 2023 à 9h00 au vendredi 14 avril 2023 à 17h00,

Rappelle que :

- le public a été bien informé de la tenue de l'enquête publique par voie d'annonces légales publiées dans la presse, d'affiches apposées en mairies de Roscoff et de l'Île de Batz et à proximité de l'estacade, sur le port de Roscoff, au débarcadère de l'Île de Batz, ainsi que d'avis sur les sites internet de la Préfecture du Finistère, de la Région Bretagne et des communes ;
- les articles parus dans la presse, Ouest-France, et dans le bulletin municipal de Roscoff, ont contribué également à diffuser des informations sur le projet et l'enquête publique ;
- le dossier mis à la disposition du public en mairies de Roscoff et de l'Île de Batz, en version papier, sur un poste informatique en mairie de Roscoff et sur internet a permis à toute personne intéressée de prendre connaissance de la nature du projet et de ses impacts sur l'environnement ;
- une réunion d'information sur le projet s'est tenue à l'Île de Batz, salle Ker Anna, organisée par la Région Bretagne et les élus de la commune, le 13 mars 2023 ;
- le public intéressé a pu recevoir les explications nécessaires et présenter des propositions pendant les cinq permanences assurées par le commissaire enquêteur ;

Après avoir analysé le dossier d'enquête, les interventions et propositions du public, le mémoire en réponse du maître d'ouvrage, entendu les divers acteurs de ce projet, échangé avec l'architecte des Bâtiments de France et les services de la DDTM du Finistère ;

Après m'être rendue deux fois à l'Île de Batz, m'être déplacée sur la commune de Roscoff pour apprécier l'insertion de l'estacade dans le grand paysage ;

Estime que :

- la Région Bretagne a organisé une concertation informelle avec les différents acteurs du projet d'octobre 2021 à mai 2022 : les mairies de Roscoff et l'Île de Batz, le GIE des Vedettes de l'Île de Batz, le CEREMA Ouest, la CCIMBO (Chambre de Commerce), l'antenne portuaire de Brest y ont participé ;
- le projet améliore la qualité de vie des usagers de l'estacade, particulièrement les Batziens, qui l'utilisent très régulièrement ; les travaux étaient attendus depuis plusieurs années, les choix proposés correspondent à leurs souhaits : conservation de l'estacade, réparation de l'ouvrage qui a souffert des intempéries et des actions de la mer, sécurisation et amélioration de l'accessibilité PMR ;
- ce projet porté par la Région Bretagne optimise le coût de l'opération et les coûts d'exploitation et de maintenance à venir ;

-les travaux en milieu marin sont rallongés par l'effet des marées ; les mesures prises pour limiter les impacts paysagers et environnementaux sont adaptés au site Natura 2000 où est située l'estacade, classée en zone N au PLU de Roscoff ;

-le terre-plein du Vieux Port sera utilisé comme base de vie et de chantier ; l'utilisation de cette base est bien définie dans le projet et ne gênera pas le bon fonctionnement du port utilisé par les pêcheurs et les plaisanciers ;

-l'estacade est une dépendance du domaine portuaire du Vieux Port de Roscoff, propriété de la Région Bretagne ; elle assure une continuité territoriale importante pour la population par les services de transports de passagers, les transports sanitaires, le développement du tourisme qu'elle favorise ; les travaux de réparation portés par la Région Bretagne, sont d'intérêt général ;

-l'estacade de Roscoff est un ouvrage situé dans le Site Patrimonial Remarquable de Roscoff mais qui ne bénéficie pas d'une protection particulière ; Les garde-corps, aux normes de sécurité actuelles, seront d'une couleur neutre grise qui s'harmonisera avec la structure ; les travaux ont été approuvés par l'architecte des Bâtiments de France ; l'estacade conservera sa ligne épurée, typique de l'architecture moderne des années 60, qui donne son cachet au port de Roscoff et fait partie de son patrimoine au même titre que ses constructions plus anciennes ;

Pour ces raisons,

J'émet un **avis favorable** aux travaux de réparation de l'estacade de Roscoff réalisés, au titre du code de l'urbanisme, à l'initiative de la Région Bretagne.

Fait à BREST,

Le 12 mai 2023

Maryvonne Martin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Martin', written over a light grey rectangular background.

Commissaire-enquêteur